Quartier des Coteaux : compte-rendu de la réunion publique de décembre



La réunion de quartier organisée dans le cadre de la préparation du projet de ville a eu lieu, dans le quartier des coteaux, le mercredi 8 décembre, au début de l'épisode neigeux qu'a connu notre pays. Un certain nombre d'habitants du quartier ont regretté de ne pas avoir pu venir. Voici un compte-rendu des questions qui ont été abordées.

Maison de quartier

Les coteaux vont, enfin, disposer d'une véritable maison de quartier : point d'accès aux services publics municipaux, point lecture, salle de réunion et salle polyvalente, avec accès indépendant, pour les réunions et les activités associatives. Le club des retraités des coteaux, l'académie argentolienne de peinture et «Il était une fois» (club de country) y organiseront leurs activités. La nouvelle maison de quartier double son amplitude horaire d'ouverture au public, en semaine ainsi que le samedi matin. A la demande des conseils de proximité, elle sera également ouverte « en nocturne » tous les jeudis jusqu'à 20h.

Voici les horaires:

- le lundi de 13h30 à 17h30 ;
- le mardi de 8h30 à 12h
- le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;
- · le jeudi de 14h à 20h;
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;
- le samedi de 8h30 à 12h.

Ecole des Coteaux

La salle Védrine, jusque là utilisée pour les réunions et les associations, va pouvoir être intégrée au groupe scolaire des coteaux, permettant ainsi la construction d'un restaurant scolaire pour les deux écoles.

îlot Poitou-Védrines

La concertation va être lancée sur ce terrain libre situé en face de l'école des Coteaux auprès des parents d'élèves et des membres du conseil de proximité. En projet : des équipements complémentaires pour le groupe scolaire, des jeux pour les enfants et des jardins familiaux.

La Poste du quartier

La poste du quartier est actuellement fermée pour travaux. Ses locaux complètement refaits ouvriront au public le 23 mars prochain.

Marché des Coteaux

La concertation va être lancée au premier semestre 2011 auprès des commerçants, puis des conseils de proximité et des riverains, pour la rénovation ou la reconstruction de ce marché, aujourd'hui vétuste mais cependant très utile pour le quartier.

Terrain des Pieux

Situé en haut de la rue de passemay, rue des pieux, il y a sur ce terrain un centre de loisirs qui fonctionne les mercredis et les vacances scolaires. Aucun projet de construction n'est à l'ordre du jour.

Terrain du tir à l'arc (1)

Le terrain situé rue de la Grande-Voie va prochainement être libéré par son utilisateur actuel, la section Tir à l'arc du Coma. un aménagement va être réalisé au stade des courlis afin que les archers disposent d'un équipement mieux adapté à leurs besoins, d'un terrain pouvant accueillir des compétitions et à terme, une section « sport - études ».

Terrain du tir à l'arc (2)

L'école Notre-Dame a signalé son intérêt pour acquérir une partie de ce terrain de 8000 m2, afin de reconstruire l'école, opération aujourd'hui nécessaire. Le souhait de l'école privée, qui accueille 95% d'enfants argenteuillais et 50% d'enfants du quartier, est de trouver une solution de reconstruction aux coteaux. La Ville pourrait faciliter cette opération, sous le contrôle, bien sûr, du service des domaines (service de l'état qui détermine le prix du terrain) et en respectant scrupuleusement la loi Falloux, loi qui interdit à une collectivité publique de financer l'investissement d'une école privée :

- 1. La Ville vendrait 5000 m2 de ce terrain à l'école Notre-Dame, les 3000 m2 restants étant divisés en 8 parcelles pour v construire des pavillons.
- 2. une fois l'école reconstruite, la ville achèterait le terrain et les bâtiments actuels de l'école.
- 3. ce dernier terrain ne resterait pas longtemps propriété de la Ville car la Croix-rouge française réfléchit à son acquisition pour y implanter une maison de retraite pour 80 personnes.

Immeuble prévu rue du Maréchal-Joffre

Des habitants ont interrogé les élus et les services municipaux à propos d'un permis de construire accordé, rue du Maréchal-Joffre. Il s'agit du résultat d'une transaction entre un propriétaire d'un terrain du quartier et un promoteur privé. La Ville ne peut que vérifier la conformité du projet aux règles d'urbanisme.

Le permis de construire a été accordé conformément aux prescriptions inscrites dans le plan local d'urbanisme voté en 2007 par l'ancienne municipalité. ce dernier permet la construction d'immeuble r+6 sur les voies d'une largeur supérieure à 10 mètres, ce qui est le cas de la rue du Maréchal-Joffre (12 mètres). Monsieur le maire proposera de supprimer ce zonage dans le prochain pLu, en cours d'élaboration, afin de confirmer le caractère pavillonnaire du quartier des coteaux, comme il l'a rappelé lors de la réunion du 8 décembre 2010.

Samedi 5 février 2011

- Publié dans : Argenteuil

Fiers d'être Argenteuillais!



>> Je souhaite m'engager aux côtés de Philippe DOUCET et de l'équipe Fiers d'être Argenteuillais

cliquez ici

Quelques stats

Depuis la création du blog en 2005 : + 500.000 pages vues + 150.000 visiteurs uniques

Et au mois de juin 2010 :

2845 visiteurs uniques

5808 pages vues

Contact - C.G.U. - Rémunération en droits d'auteur - Signaler un abus - Articles les plus commentés